Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602251-20260420-D20260417_2-DE

Commune de SAINT-LERY
6, Rue de la Mairie
56430 Saint Léry
02.97.22.68.76

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 Avril 2026

CONSEILLERS En exercice : **11**	L'an deux mille vingt-six le 17 Avril à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Léry se sont réunis en salle du conseil sur convocation de Mr MANENC Daniel, Maire.
Présents : **8**	M. MAROT Daniel, Mme ROCHERON Isabelle, M. PROVOST Michel, Mme CONOIR Dominique, M. BUIS Philippe, Mme DAVY Emmanuelle, M. MANENC Daniel, Mme PIRIOU Frédérique.
Absent : 0	
Pouvoirs : **3**	Mme ZUCCOLOTTO Sophie à Mme ROCHERON Isabelle, M. François BROUETTE à M. Michel PROVOST, M. Bruno GILBERT à M. Daniel MAROT
Secrétaire de séance	Mme CONOIR Dominique
Date de convocation	13 Avril 2026

DELIBERATION20260417-2 :
AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure	112 629,38
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	474 666,17

Solde d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de :	111 581,49
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	166 215,76

Reste à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	1 047,89

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602251-20260420-D20260417_2-DE

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	1 047,89

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	639 834,04

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CFU 2025 ainsi présenté.

Certifié exécutoire compte rendu de la transmission
En préfecture le 20 Avril 2026
Affichée le 20 Avril 2026

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LERY, le 20 Avril 2026.
Le Maire,
M. Daniel MANENC

